



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 16 décembre 2024**

Date de la convocation : mardi 10 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU (excusé du n° 5 au n° 12), M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN (excusée du n° 6 au n° 24), M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS (présente du n° 1 au n° 3), M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Frédéric DAVAN, M. Sébastien AYERDI, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT (présente du n° 1 au n° 25), M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER, Mme Marianne LAJARIGE

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), M. Pierre DUDOUET (pouvoir à M. Régis LAURAND), Mme Lise ARRICASTRE (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Camille LE DELLIOU (pouvoir à M. Antoine CHEVALIER), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE du n° 4 au n° 36), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO du n° 26 au n° 36)

Étai(en)t excusé(es) :

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 14 Règlements intérieurs des piscines et des installations sportives : mise à jour

Rapporteur : M. Eric SAUBATTE

Mesdames, Messieurs

Les règlements intérieurs des piscines et des installations sportives, respectivement en vigueur depuis 2014 et 2015, nécessitent une mise à jour pour prendre en compte certaines évolutions réglementaires, notamment en termes de prévention des risques.

Depuis le début de l'année 2024, la fréquentation du stade nautique et de la piscine Péguilhan est en progression de 15%.

Les principales mises à jour concernent les mesures relatives à la sécurité, aux autorisations vestimentaires et à la procédure sur les sanctions. Ces actualisations permettent d'afficher une meilleure lisibilité des règles pour les usagers et constituera par ailleurs une ressource adaptée pour le personnel des piscines.

S'agissant des installations sportives (terrains de sport, salles de sport, gymnases et trinquets), les principales mises à jour concernent l'hygiène – sécurité – incendie avec la consolidation des consignes de sécurité et la mise en place d'une formation dédiée auprès des utilisateurs.

Les modalités d'utilisation du planning en termes de conditions d'attribution et de délais pour réaliser des demandes sont également précisées. Cette actualisation permettra par ailleurs une meilleure lisibilité des règles pour les usagers et renforcera la prévention des risques.

Après avis de la commission Sport - Culture - Animation du 27 novembre 2024 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 9 décembre 2024, il vous appartient de bien vouloir approuver les règlements intérieurs des piscines et des installations sportives ci-annexés.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU